



Conseil municipal

Jeudi 23 Mars 2023

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Madame Emilie Sacrispeyre,

Messieurs Dominique Goncalvès, Aurélien LAURENT, Franck Lorenzon, Arnaud Maubaret, Sébastien Rusch.

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Absent excusé : Madame Cécile Joly, 3ème Adjointe représentée par Mme Aurore Castagnet.

Secrétaire de séance : Aurore Castagnet

Date de la convocation de la séance : le 15/03/2023

Début de la séance 19h30

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 15/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Présents : 9	
Votants: 10	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: Vote du compte de gestion - st_andre_du_bois - DE_2023_008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascale GUAGNI-LE MOING

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 033-213303670-20230323-DE_2023_008-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 033-213303670-20230323-DE_2023_008-DE

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 15/03/2023
Présents : 9	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Votants: 9	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
Pour: 9	
Contre: 0	Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: Vote du compte administratif - st_andre_du_bois - DE_2023_009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TREJAUT Céline

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par TREJAUT Céline après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 969.47		53 098.52		112 067.99
Opérations exercice	62 658.83	186 899.98	334 349.52	426 243.39	397 008.35	613 143.37
Total	62 658.83	245 869.45	334 349.52	479 341.91	397 008.35	725 211.36
Résultat de clôture		183 210.62		144 992.39		328 203.01
Restes à réaliser	22 210.28				22 210.28	
Total cumulé	22 210.28	183 210.62		144 992.39	22 210.28	328 203.01
Résultat définitif		161 000.34		144 992.39		305 992.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

SF Sous-Prefecture de Langon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 033-213303670-20230323-DE_2023_009-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 033-213303670-20230323-DE 2023_009-DE

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice :	Date de la convocation: 15/03/2023
10	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Présents : 9	
Votants: 10	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - st_andre_du_bois - DE_2023_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUAGNI-LE MOING Pascale

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de : 144 992.39

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A. Résultat de l'exercice	+ 91 893.87
B. Résultat antérieur reporté	+ 53 098.52
C. Résultat à affecter = A + B (Hors restes à réaliser)	144 992.39
D. Solde d'exécution d'investissement	+ 124 241.15
Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure (pour mémoire)	+ 58 969.47
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
- Dépenses (pour mémoire)	22 210.28
- Recettes (pour mémoire)	
AFFECTATION = C	
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	22 210.28
- Report en fonctionnement R 0002 (affectation à l'excédent reporté - report à nouveau - créditeur - lg 002)	122 782.11
DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2023
033-213303670-20230323-DE_2023_010-DE

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 033-213303670-20230323-DE_2023_010-DE

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 15/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Présents : 9	
Votants: 10	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF - DE_2023_011

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Saint Andre du Bois,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Andre du Bois pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :	768 399.42 Euros
En dépenses à la somme de :	768 399.42 Euros



D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	213 551.61
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 000.00
65	Autres charges de gestion courante	114 546.91
66	Charges financières	4 501.55
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 854.92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		529 454.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 236.00
73	Impôts et taxes	254 352.84
74	Dotations et participations	97 053.56
75	Autres produits de gestion courante	18 770.48
76	Produits financiers	2.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 258.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	122 782.11
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		529 454.99

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	207 896.43
16	Emprunts et dettes assimilées	29 790.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 258.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		238 944.43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	10 810.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 930.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 210.28
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 753.00
001	Solde d'exécution section investissement	124 241.15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		238 944.43

SOUS PREFECTURE DE LANGON

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/04/2023

033-213303670-20230323-DE_2023_011-DE

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF
SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2023
033-213303670-20230323-DE_2023_011-DE

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 15/03/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Votants: 10

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023 - DE_2023_012

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressés en mairie par les associations pour l'année 2023,

Vu la proposition de répartition faite par la commission des finances,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCORDE aux associations ci-dessous nommées, pour l'année 2023, une subvention du montant indiqué :

Associations	Montants votés par le conseil municipal
AAPI	300.00
ACCA	620.00
COMITE DES FETES	1900.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00
PETANQUE ANDRESIENNE	220.00
RAQUETTE DES COTEAUX	300.00
RESTOS DU COEUR	100.00

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal de l'exercice 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 15/03/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Votants: 10

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 - DE_2023_013

Madame le Maire présente l'état des notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 notifié par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2023 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, base de l'année 2022	Bases notifiées	Taux
Taxe sur foncier bâti	280 907	295 100	41,31
Taxe sur foncier non bâti	59 121	63 000	85,22
Taxe d'habitation	28 348	30 361	17,81

Compte-tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet du budget primitif,



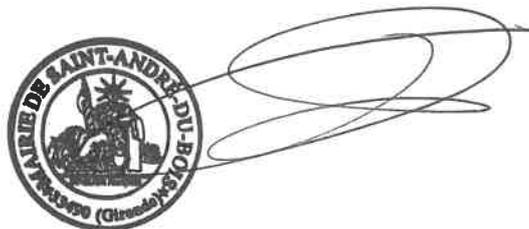
Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2022	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur foncier bâti	41,31	295100	41,31	121 906
Taxe sur foncier non bâti	85,22	63 000	85,22	53 689
Taxe d'habitation		30 361	17,81	5 407

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 15/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Présents : 9	
Votants: 10	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés: Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Secrétaire de séance: Aurore CASTAGNET

Objet: FDAEC 2023 - DE_2023_014

Madame Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) votées par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée Départementale.

La réunion cantonale présidée par Madame Marie-Claude AGULLANA et Monsieur Nicolas TARBES, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **10 794 €**.

Madame Le Maire rappelle que la subvention FDAEC ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement. Un autofinancement de 20% est obligatoire.

Après avoir écouté ces explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal DECIDE de réaliser en 2023 l'opération suivante, à savoir :

- **Réfection du logement communal situé 28, Le Bourg Sud 33490 Saint-André du Bois pour un montant de 19 722 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 15/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
Présents : 9	
Votants : 10	Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
Pour : 10	
Contre : 0	Représentés : Cécile JOLY par Aurore CASTAGNET
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Aurore CASTAGNET

Objet: MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DU SUD GIRONDE ET DE DEFENSE DE L'EQUITE D'ACCES AUX SOINS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE - DE_2023_015

Depuis plusieurs mois, les élus du territoire s'inquiètent de l'avenir de l'offre de soins sur l'hôpital SUD GIRONDE.

Le CH Sud Gironde, grâce à la dynamique de son projet d'établissement et la mobilisation de ses équipes, a recruté 36 médecins ces deux dernières années.

Le CH Sud Gironde comme tous les autres Centre Hospitalier a recours à des intérimaires. Ce recours va être limité par la loi Rist adoptée en 2021 et son application a été décalée au 3 avril afin de laisser du temps aux hôpitaux public après les pertes de personnels accentuées par le Covid. Du temps oui mais pas des solutions.

Il est impératif de lutter contre le « mercenariat » de certains médecins intérimaires, qui grève largement les budgets hospitaliers, par l'exigence de rémunérations supérieures à ce que prévoit la réglementation.

Cependant l'annonce de la mise en application de la loi, sans processus de transition, limitée aux seuls établissements publics de santé, a été suivie de défections en chaîne de personnels intérimaires inscrits sur les plannings d'avril et mai, ceux-là même qui permettent la continuité de fonctionnement des services.

Malgré la mobilisation du bureau des affaires médicales et des équipes médicales pour faire face, des services essentiels de l'hôpital ne pourraient plus être garantis à compter du 3 avril 2023 :

- Les urgences connaîtraient plusieurs ruptures de soin (fermeture totale de 24h) en l'état actuel des prévisions ;
- Les blocs opératoires seraient également affectés de plusieurs fermetures ;
- La maternité serait également être dans l'impossibilité de garantir un accueil 24h/24



Patrimoine / équipement :

Opportunité d'achat du fourgon Peugeot du RPI, une évaluation du véhicule et une proposition de prix seront faites

Tennis : Une proposition de couverture est à l'étude dans le cadre d'un nouveau plan de subvention ANS en faveur des collectivités territoriales pour le développement d'équipements sportifs.

Il a été voté une augmentation de la subvention de l'association pour la raquette des coteaux au vu de l'implication de leur implication et des propositions d'animation sur le territoire.

Travaux de voirie : TP Lecourt a été reçu pour évaluation des réparations sur différents secteurs : Vieillemorte, Laroze, Peyricaut, Pontalier et Fongrave. Le devis est en attente

Ecole : La gestion du groupe des petites et moyennes sections nécessite quelques aménagements à la demande de l'enseignante. L'inspection sera sollicitée à ce sujet.

Compte rendu des différentes réunions CDC et syndicats.

Fin de la séance 22h00